

23-00199

30 MAI 2023

COMMUNIQUE N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du _____
Portant ouverture d'un concours commun d'entrée en 1^{re} année du Cycle des
Ingénieurs de la filière Agronomie et Foresterie, campus de Dschang et de Bafia, de la
Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, et
fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2023/2024.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 093/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines
dispositions du Décret n° 093/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux
universités ;
Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique
de l'Université de Dschang ;
Vu le Décret n°093/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux
Universités ;
Vu le Décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de
l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans
certaines Universités d'Etat ;
Vu le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les
Universités d'Etat ;
Vu le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au
Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu la Décision n°18230069/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 avril 2023 fixant le
calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du
Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année
académique 2023 – 2024,

COMMUNIQUE :

Article 1^{er} : Un concours commun pour le recrutement de **deux cent trente (230)**
élèves au Campus de Dschang et de **cent (100)** élèves au Campus de Bafia est ouvert
pour **l'entrée en 1^{ère} année** du cycle des Ingénieurs de la filière Agronomie et
Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université
de Dschang au titre de l'année académique 2023/2024.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite de Sciences Naturelles, une de
Physique, une de Chimie et une de Culture Générale d'une durée d'une (01) heure
chacune. Le programme est celui des classes de Terminale et GCE-A/L.

DAUQ

Article 3 : Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

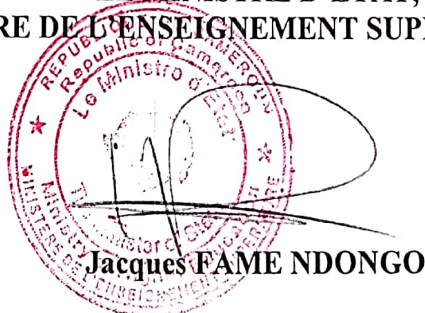
1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org> et timbrée à 1000 francs CFA par le candidat ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Des photocopies certifiées conformes du Baccalauréat ou du GCE-A/Level, du probatoire et des relevés de notes respectifs ;
4. Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;
5. Quatre photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;
6. Un reçu de versement d'un montant de **20.000 (vingt mille)** francs CFA de frais de concours effectué à la **COMMERCIAL BANK – Dschang** au n° de compte **37142002005-40** ou dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus. Ces frais ne sont pas remboursables. ;
7. Une enveloppe format A4 timbrée à 400 F CFA à l'adresse du candidat.

Article 4 : Les dossiers complets doivent parvenir au Service de la Scolarité de la FASA, campus principal de Dschang, ou dans les Antennes ou Annexe de l'Université de Dschang à Yaoundé, Maroua, Bambui ou Bafia, le jeudi **24 août 2023** au plus tard à 15h30mn. Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'Ecole de Faune de Garoua, au Service de la Scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré, ou à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral à Douala.

Article 5 : Le concours aura lieu le samedi **26 août 2023** à partir de 7h30mn dans les centres suivants : **Bafia, Douala, Dschang, Ebolowa, Ngaoundéré et Yaoundé.**

Article 6 : Le Recteur de l'Université de Dschang, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent communiqué qui sera enregistré et publié en Français et en Anglais partout où besoin sera.

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**



Jacques FAME NDONGO